

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 11 décembre 2025 à 13h**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 11 décembre 2025 à 13h, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 27 membres sur les 31 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance 3 personnes ont rejoint l'instance et 1 l'autre l'a quittée.

Décision n°CA20251203

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), et notamment les articles 175 à 177 ;

Vu le décret n°2016-247 du 3 mars 2016 relatif à la gouvernance des achats de l'Etat ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu l'avis favorable du Recteur de région en date du 8 décembre 2025.

Budget initial 2026

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes pour Grenoble INP - UGA :

- 1 150 ETPT sous plafond et 422 ETPT hors plafond (total 1 572 ETPT)
- 185 355 507 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 126 416 993 € en personnel
 - 40 911 657 € en fonctionnement
 - 18 026 856 € en investissement
- 177 905 194 € de crédits de paiement dont :
 - 126 416 993 € en personnel
 - 41 015 826 € en fonctionnement
 - 10 472 375 € en investissement
- 158 736 690 € de prévisions de recettes
 - - 19 168 505 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes pour l'ensemble de Grenoble INP - UGA, SACD compris :

- 7 915 770 € de trésorerie (soit une variation de – 18 880 087 € par rapport au Budget après BR 2025)
- - 3 493 516 € de résultat patrimonial
- 1 553 399 € de capacité d'autofinancement
- 5 480 879 € de fonds de roulement (soit une variation de – 2 154 572 € par rapport au Budget après BR 2025)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Nombre de présents : 21

Nombre de pouvoirs : 10

Total présents et représentés : 31

Nombre de votants : 31

Nombre d'abstentions : 11

Total des suffrages exprimés : 20

Nombre de voix défavorables : 4

Nombre de voix favorables : 16

à l'unanimité des suffrages exprimés

à la majorité des suffrages exprimés

Transmis au Rectorat le 12/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.